

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2024 A 20H00

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 09

09 L'an deux mil vingt quatre

Votants 12 le 23 octobre

Le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la

Mairie, sous la présidence de Mme RONCO Catherine

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Présents: Messieurs BEJUY Thomas, BUDIN Clément, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe,

Mesdames, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, **Absents**: TROPEL Lucie donne pouvoir à BUGEAU Christelle, GUENARD Christophe, MATHIEU Alain, AMIRAN Aurélie donne pouvoir à DANTHON Estelle, VICAT-VINCENT Françoise donne pouvoir à GUILLAUD Maria

Secrétaire de séance : GLANDU Philippe

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1 Approbation du conseil municipal du 18 juillet 2024 et désignation du secrétaire de séance
- 2 Budget : DM2
- 3 CCBE: Modification délégué commission budget
- 4 Travaux : Aménagements sécuritaires 2ème tranche demande de subvention
- 5 Travaux : Changement du système de chauffage du bâtiment « La Parenthèse »
- 6 Travaux : Création d'un puits perdu
- 7 Affaires générales : Autorisation au Maire de signer les conventions
- 8 Questions diverses

1 - Approbation du conseil municipal du 18 juillet 2024 à 20h00

Interventions

2 - Délibération n° 31/2024 - Budget : DM2

Monsieur l'Adjoint aux finances expose :

Les services de la Trésorerie demandent que la participation aux travaux d'investissement de 2023 réalisés par TE38 soient amortis.

Le montant étant de 194.00 €, il est amorti en une fois sur l'année 2024.

Ces écritures n'étant pas prévus au budget primitif, il convient de délibérer pour inscrire ces dépenses et recettes au budget 2024.

Il est proposé de modifier le budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 ci-dessous :

	Dé	penses	Recettes		
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	
	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D 681 042 – Dot. aux amortissements		194.00 €			
TOTAL D 042 : Opération d'ordre	:	194.00 €			
D 7392221 014 – Fonds de péréquation	194.00 €				
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	194,00 €				
INVESTISSEMENT					
R 10222 10 – FCTVA			194,00 €		
TOTAL R 10 : Dotations			194,00 €		
R 28041511 040 – Amortissement subv.				194,00 €	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre				194,00 €	

Interventions			
RAS			

3 - Délibération n° 32/2024 - CCBE : Modification délégué commission budget

Madame le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 27 juin 2024, les délégués aux commissions intercommunales ont été désignés.

Concernant la commission Finances, administration générale, ressources humaines, Philippe GLANDU a été nommé délégué titulaire, or, étant vice-président, il ne peut pas être délégué de la commune.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué titulaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de nommer Aurélie AMIRAN déléguée titulaire à la commission intercommunale Finances, administration générale, ressources humaines et ne désigne aucun suppléant.

Interventions	
RAS	

4. OBJET: Délibération n° 33/2024 – Travaux: Aménagements sécuritaires 2ème tranche - demande de subvention

Madame le Maire expose :

Le maitre d'œuvre a transmis les devis concernant la phase 2 du projet des aménagements sécuritaires :

Objet	Montant HT
Aménagement carrefour Route du Joyard	9 416.00 €
Aménagement entrée Est / RD51	11 905.00 €
Aménagement route de Savoie / RD51	44 514.00 €
Aménagement route des Grabillières / RD51	12 783.00 €
Montant total du projet	78 618.00 €

Ces travaux répondent aux critères d'éligibilité aux subventions de l'Etat et du Département.

Il convient d'autoriser le Maire à demander les subventions à l'Etat et au Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions à l'Etat et au Département de l'Isère.

Interventions	 -	
RAS		

5. OBJET: Délibération n° 34/2024 – Travaux : Changement du système de chauffage du bâtiment « La Parenthèse »

Madame le Maire expose :

Le système de chauffage du bâtiment « la parenthèse » doit être changé.

En effet, le prestataire chargé de l'entretien a signalé des problèmes de fonctionnement important dont une fuite de gaz. De plus la PAC actuelle devient obsolète car il est difficile de trouver les pièces détachées.

3 devis ont été obtenus pour le remplacement du système existant :

Entreprise	Montant HT
GIACOMINI 38110 FAVERGES DE LA TOUR	19 900.00 €
FONTAINE Chauffage 38690 BEVENAIS	13 739.66 €
RMATECH 38690 LE GRAND LEMPS	21 870.50 €

Après étude des propositions, il convient de retenir l'entreprise qui installe le matériel le plus approprié en termes de consommation énergétique, rendement, impact sur l'environnement entretien et maintenance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise RMATECH 38690 LE GRAND LEMPS pour un montant HT de 21 870.50€.

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions au Département, à la Région et à l'Etat.

Interventions		
RAS		

6. OBJET: Délibération n° 35/2024 – Travaux: Création d'un puits perdu

Madame le Maire expose :

Lors des derniers épisodes de pluie, il a été constaté à la sortie du village direction Champier, l'arrivée d'un flux d'eau trop important pour être traité par les puits perdus existants.

Après une étude sur le terrain, la nécessité de créer un puits perdu supplémentaire a été confirmé.

Un devis a été reçu de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 7077,10 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

VALIDE la création du puits perdu et AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 7077.10 € HT.

Intomionione				
<u>Interventions</u>				
RAS				
1,072				

OBJET: Délibération n° 36/2024 – Affaires générales: Autorisation au Maire de signer les conventions

Madame le Maire expose :

La commune est régulièrement sollicitée par différents partenaires pour signer des conventions.

Il est proposé de déléguer au Maire la signature des conventions relevant :

- du domaine de l'intercommunalité
- du domaine scolaire
- des travaux liés aux réseaux de communication et d'éclairage public

Pour mémoire sont en cours de signature :

Convention de mise à disposition des locaux dans le cadre du ticket culture avec la CCBE

Aucune participation financière, durée du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2027 inclus,

Convention de mise en place du dispositif « REZO POUCE » avec la CCBE :

Aucune participation financière, durée 3 ans - renouvelable une fois tacitement,

Convention relative à la participation financière de la classe ULIS avec la commune de St Jean de Bournay

Participation financière de 1 001.47 € - Participation actualisée chaque année,

Convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques avec Orange

Aucune participation financière, durée du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2027 inclus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions concernant l'intercommunalité, le domaine scolaire et les travaux liés aux réseaux de communication et d'éclairage public.

PRECISE qu'une information sera faite à chaque conseil municipal

Interventions	
RAS	

Le secrétaire de séance

DIVERS

ECOLE - CLASSE VERTE: En attente de devis

ACQUISITION PARCELLE – Prendre contact avec le propriétaire

ILLUMINATION - Présentation du devis

Le Maire Catherine RONCO